
PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

21 MARS 2007

PROPOSITION DE DÉCRET

sur l'utilisation d'huiles végétales pour le décoffrage du béton *

déposée par

Mme M. Dethier-Neumann

AMENDEMENTS

proposés après approbation du rapport par

MM. Ch. Pire et Consorts

* Voir Doc. **124** (2004-2005) - N°s 1 et 2.

PROPOSITION DE DÉCRET

sur l'utilisation d'huiles végétales pour le décoffrage du béton

AMENDEMENTS

Amendement n° 1

Ajouter, à l'article 2, un alinéa 2 rédigé comme suit :

«De la même manière, la Région exige l'utilisation d'huiles végétales pour le décoffrage du béton sur les chantiers qui ne sont pas financés par elle-même et qui relèvent de toutes personnes physiques et morales commandant des travaux à réaliser dans la Région wallonne. Cette disposition inclut également l'utilisation obligatoire d'huiles végétales pour le décoffrage de toutes les pièces préfabriquées en usine et destinées aux chantiers concernés.».

Amendement n° 2

Ajouter, à l'article 2, un alinéa 3 rédigé comme suit :

«A défaut de respecter les dispositions indiquées aux deux alinéas ci-dessus, les entrepreneurs chargés du décoffrage seront redevables d'une amende administrative de dix euros par litre d'huile minérale utilisé.».

Ch. PIRE

Ch. PETITJEAN